



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2018

Le 28 novembre 2018 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Bruno ENJALBERT, Maire.

Présents et représentés : M ENJALBERT Bruno, Mme FAIVRE Marylène, M DUPRE Lucien, M HANRIOT Patrice, Mme HENRIC Marie-Pierre, Mme LANDES Anne-Marie, Mme PECH Claudette, Mme PORTAL Joëlle (pouvoir à M TAILHADES Pierre), Mme RAVOLET Sylvie, Mme MAURY Sylvie, Mme COMBES Catherine, Mme CALAS Patricia (pouvoir à Mme FAIVRE Marylène), M TAILHADES Pierre, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick, M SISQUES Robert, M LEGEANT Henri

Absent : Mme DJOUADI Nassima, M SYLVESTRE Lucien

Secrétaire : Mme HENRIC Marie-Pierre

Assistait également : Monsieur Laurent VASSALLO, Secrétaire Général

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. A l'issue de la lecture du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2018, il a été délibéré sur les points suivants :

1/ AFFAIRES GENERALES

M le Maire présente au Conseil l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Cette adhésion permettra de mutualiser l'achat d'énergie et de bénéficier de prix négociés. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ FINANCES

Monsieur le Maire présente ensuite 4 délibérations sur les finances de la commune.

La première porte sur la décision modificative n°2 du budget supplémentaire et plus particulièrement sur des augmentations de recettes réelles sur le budget de fonctionnement et sur des augmentations des dépenses sur le budget fonctionnement.

M le Maire explique en détail l'augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 70 : des augmentations des produits des services, du domaine et ventes diverses
- Chapitre 73 : des augmentations des impôts et taxes

- Chapitre 74 : des augmentations de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation pour compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation
- Chapitre 011 : L'augmentation des charges à caractère général en raison notamment des interventions suite aux intempéries, à l'augmentation des prix de l'énergie et à des dépenses imprévues comme l'élagage d'arbres. Le coût des intempéries sera pris en charge par l'assurance de la Commune et la dotation catastrophe naturelle.
- Chapitre 012 : L'augmentation des charges de personnel en raison des maladies et du remplacement du personnel. A noter que les maladies sont prises en charge en partie par l'assurance.

Suite à cette décision modificative n°2 le budget de fonctionnement en opération réelle est le suivant :

Dépenses réelles : 1 799 668.31 euros

Recettes réelles : 2 093 400.19 euros

Sur cette délibération 13 conseillers votent pour et 4 contre.

Ensuite vient le vote de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

La quatrième délibération porte sur une demande de subvention pour le remplacement de la passerelle dite des Abattoirs dans le cadre notamment du contrat de ruralité et d'autres subventions.

Sur cette délibération est votée à l'unanimité.

La dernière délibération porte sur des demandes de subventions suite aux intempéries des 14 et 15 octobre et le classement de la Commune en catastrophe naturelle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures. Le compte rendu sera envoyé lors de la prochaine convocation du Conseil Municipal pour approbation.

Saint-Chinian le 28 novembre 2018

Le Maire,
Bruno ENJALBERT



Le Secrétaire de séance
Marie-Pierre HENRIC